

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

HAS
Haute Autorité de santé

Décision n° 2011-12-097/MJ du 21 décembre 2011 du collège de la Haute Autorité de santé portant nomination d'un membre de la commission amélioration des pratiques professionnelles et de la sécurité des patients

NOR : ETSX1130946S

Le collège de la Haute Autorité de santé ayant valablement délibéré en sa séance du 21 décembre 2011,

Vu la loi n° 2004-810 du 13 août 2004 relative à l'assurance maladie ;

Vu le décret n° 2004-1139 du 26 octobre 2004 relatif à la Haute Autorité de santé et modifiant le code de la sécurité sociale et le code de la santé publique ;

Vu la décision du collège n° 2008-04-044/MJ du 16 avril 2008 portant règlement intérieur du collège, modifiée par les décisions n° 2008-12-089/MJ du 10 décembre 2008, n° 2010-07-024/MJ du 21 juillet 2010, n° 2010-10-031/MJ du 13 octobre 2010, n° 2010-12-051/MJ du 9 décembre 2010, n° 2011-03-056 du 9 mars 2011, n° 2011-04-060/MJ du 6 avril 2011 ;

Vu la décision du collège n° 2011-09-78/MJ du 31 août 2011 portant nomination du président et des membres de la commission amélioration des pratiques professionnelles et de la sécurité des patients ;

Vu la déclaration d'intérêts transmise par le candidat et son engagement de se déporter s'il a des liens d'intérêt susceptibles d'être considérés comme pouvant porter atteinte à son indépendance,

Décide :

Article 1^{er}

M. Rodolphe Halama est nommé membre de la commission amélioration des pratiques professionnelles et de la sécurité des patients.

Article 2

Le directeur de la Haute Autorité de santé est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 21 décembre 2011.

Pour le collège :
Le président,
PR J.-L. HAROUSSEAU